

JOURNAL DES HABITANTS DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE (AHCVV)



Numéro 152 - printemps 2024
Journal de l'Association des Habitants du Centre et Vieille Ville
Editrice responsable: Madeleine Gurny - Imprimerie: Imprimerie Nationale, Genève
Tirage: 7500 exemplaires - AHCVV 1200 Genève
Internet: www.ahcvv.ch - Adresse électronique: journal@ahcvv.ch
ont participé à ce numéro: Madeleine Gurny (mg), Roman Juon (rj), Nathalie Pétel (np),
Andrienne Soutter (as) et Florence Vandenbeusch (fv)

ADHÉSION À L'AHCVV

Fondée en 1980, l'Association des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville (AHCVV) a pour but de défendre la qualité de la vie. Elle intervient dans les domaines de l'habitat, de la circulation, de l'environnement urbain et de l'animation culturelle.

Cotisation 2024

☐ Individuel	Fr. 40.-
☐ Famille	Fr. 50.-
☐ AVS, étudiants, apprentis, chômeurs	Fr. 20.-
☐ Toute personne n'habitant pas le quartier désirant recevoir le journal et soutenir l'AHCVV	Fr. 20.-

IBAN CH88 0900 0000 1200 8533 8

Pour adhérer à l'AHCVV, envoyez vos coordonnées et e-mail à info@ahcvv.ch (ou à : AHCVV, 1200 Genève)

ont collaboré à ce numéro

Nous voulions une fois vous présenter les membres du comité qui ont collaboré à ce numéro et qui, très modestement, ne sont identifiés, que par leurs initiales.

Dans ce numéro, il s'agit de :

Madeleine Gurny, auteure relectrice et mise en page

OPTIC 2000 CHOITEL - 22 RUE DE LA CORRATERIE

Optic 2000
Une nouvelle vision de la vie

-25% SUR VOS VERRES*

022 310 01 79 - SERVICES@OPTIC2000CORRATERIE.CH

LA CLEMENCE
ouverts tous les jours

Roman Juon auteur

Nathalie Petel auteure, recherche d'annonces photographes

Andrienne Soutter auteure et relectrice

Florence Vandenbeusch auteure, photographe, relectrice et mise en page

Si vous les rencontrez dans la rue, n'hésitez pas à les interpeller!

Dans un prochain journal nous vous présenterons d'autres membres également actifs dans notre comité.

édito

alerte suite au vilain tour de la poste

Pendant des années, le journal de l'Association des Habitants du Centre et Vieille-Ville (AHCVV) a été distribué par Epsilon, qui a été repris récemment par Direct Mail Company (DMC), toutes les deux étant des filiales de La Poste. A notre grande satisfaction, nous avons ainsi pu distribuer notre journal dans l'arrondissement électoral Cité-Rive (local de vote au Collège Calvin), grâce à leur subdivision en petits secteurs de la Ville de Genève. Dès le mois de juin 2024, c'en est fini de cette souplesse: La Poste a décidé que la distribution serait faite dorénavant strictement par numéro postal. Or «notre» arrondissement est à cheval sur quatre numéros postaux: 1204 (une grande partie, mais pas tout) et 1205, 1206, et 1207, chacun seulement pour de petites parties de la surface de l'arrondissement. Cela ne ferait pas de sens de distribuer le journal de l'AHCVV sur tout ce territoire et l'AHCVV ne pourrait d'ailleurs pas en supporter le coût, surtout que nous tenons à le faire parvenir à tous les habitants, même à ceux qui refusent la publicité. Dès le 2ème trimestre 2024, la distribution tous ménages du Journal de l'AHCVV ne se fera donc plus que dans le 1204 Genève.

Dès lors, si vous n'êtes pas membre de l'AHCVV, (ces derniers continueront à le recevoir sous enveloppe adressée à leur nom), vous ne le trouverez plus automatiquement dans votre boîte aux lettres si votre code postal est 1205, 1206 ou 1207.

Cependant, si vous trouvez notre journal intéressant et que vous désirez soutenir l'AHCVV devenez membre de l'association! Vous avez aussi la possibilité de venir chercher le journal dans la boîte à journaux qui se trouve sur les parvis du Manège en Ville, ou en vous abonnant aux réseaux sociaux de l'AHCVV (Facebook ou Instagram): vous serez alors avertis de chaque parution (3 par an) et vous pourrez ensuite le lire en ligne sur notre site www.ahcvv.ch.

Nous aimerions négocier avec Le Matin-Dimanche pour pouvoir utiliser leurs cassettes en semaine, pendant 2-3 semaines à chaque parution de notre journal; cela nous obligerait à trouver pour chacune d'elle une personne qui serait d'accord d'y déposer des exemplaires en début de semaine et de les retirer en fin de semaine. Y aurait-il des volontaires pour le secteur boulevard Helvétique – rue Adrien-Lachenal – boulevard des Tranchées – rue de l'Athénée (1206 et 1207) ou pour celui délimité par la place Neuve, la rue du Conseil Général, le boulevard des Philosophes, la place Claparède, le boulevard des Tranchées, la rue de l'Athénée et la rue de la Croix-Rouge (1205)? Par ailleurs, si vous êtes un commerçant ou un cafetier-restaurateur dans ces secteurs, pourriez-vous nous soutenir en nous accordant une place de choix dans votre vitrine ou à côté de la caisse?

Merci d'avance de vos propositions!

Madeleine Gurny

zones de flânerie en vieille-ville

Dans la Vieille-Ville, des bornes limitent l'accessibilité à la circulation. Les riverains, propriétaires de véhicules ont toutefois accès à deux types de macarons, selon leur adresse, leur permettant d'y circuler en tout temps: celui pour les rues résidentielles (ou zones de rencontre), le macaron B, et celui pour les rues (ou zone) piétonnes, le macaron BB. Ils font ainsi partie des ayants droit, comme les services d'urgence et d'entretien, les taxis, les personnes titulaires d'une carte PMR (personne à mobilité réduite) et leurs proches aidants.

Rappelons les règles de circulation s'appliquant à ces deux types de zones.

Les **zones piétonnes** sont réservées aux piétons et aux usagers des engins assimilés à des véhicules (*patins à roulettes, rollers, planches à roulettes, trottinettes, monocycles et vélos d'enfants*), soit exactement comme sur les trottoirs. Les cyclistes, les livreurs (selon des horaires définis) ou autres ayants droit peuvent y être admis: ils doivent alors rouler au pas (5 km/h). Les zones piétonnes permettent donc de marcher et de séjourner sans être sur ses gardes, une liberté de plus en plus rare en ville. Les enfants peuvent y jouer comme dans le bon vieux temps. Le stationnement y est interdit. Cependant, dans les zones piétonnes de la Vieille-Ville, il est actuellement autorisé d'y stationner entre 19h et 8h, mais seulement là où la signalisation et le marquage le permet, et exclusivement pour les véhicules munis d'un macaron BB.

Le signal **zone de rencontre** désigne des secteurs, dans des quartiers résidentiels ou commerciaux, où les véhicules motorisés et les vélos peuvent circuler, mais ils doivent respecter la vitesse maximale de 20 km/h. Les piétons peuvent utiliser toute la chaussée pour des activités de jeu, de sport, d'achats, de flânerie ou de rencontre. Dans une zone de rencontre, les piétons bénéficient de la priorité et ils peuvent traverser partout; ils ne doivent cependant pas gêner inutilement les véhicules. Le stationnement n'est autorisé qu'aux endroits désignés par la signalisation et le marquage. Dans la Vieille-Ville, la circulation est actuellement limitée pour les livraisons (de 7h à 11h30) et pour les véhicules des non-ayants droit (de 7h à 20h).

mg

Imprimerie *in* Nationale
 Marked since 1874
 c/o Prestige Graphique
 Chemin du Pont-du-Centenaire 114
 CH-1228 Plan-les-Ouates
 022 732 27 12
 www.imprimerienationale.ch



Confiez-nous vos impressions!



PHARMACIE SAINT-LEGER
 Bd Philosophes 15 – 1205 Genève
 Tel 022 321 08 15
 pharmacie.st-leger@bluewin.ch
 www.pharmacie-st-leger.ch

**COMMANDEZ PAR TÉLÉPHONE
 OU PAR E-MAIL**

**LIVRAISON GRATUITE AU
 CENTRE ET EN VIEILLE-VILLE !**



Depuis la rentrée universitaire de 2022, les étudiants peuvent étudier dans la bibliothèque de l'aile Jura d'Uni-Bastions nouvellement aménagée. Loïc Muriel, architecte d'intérieur, a conçu des espaces harmonieux, propices à l'étude. Allez visiter et installez-vous, le temps d'apprécier la qualité spatiale et le calme du lieu.

fv





Mais où sont passés les pavés pendant les travaux ? fv





e-mail : info@ahcvv.ch
 site : www.ahcvv.ch
 Facebook : [ahcvv comité](https://www.facebook.com/ahcvv.comite)
 Adresse : **AHCVV**
1200 Genève

accessibilité à la vieille-ville

La mise en place de bornes limitant l'accès à certaines rues en Ville de Genève peut inquiéter les personnes à mobilité réduite, ou celles qui, l'âge venant, craignent de se retrouver confrontées à une perte d'autonomie, mais aussi toute personne qui va devoir modifier ses habitudes. Cet article a pour but de donner quelques explications (pour les personnes motorisées, voir l'article sur les zones de flânerie piétonnes ou de rencontre différenciées par des macarons BB ou B).

Pour commencer, imaginons à quels problèmes peut être confrontée une personne non motorisée habitant une de ces zones. Parfois, quand elle est chargée, ou fatiguée, quand ses jambes ou son cœur peinent, bref, quand elle doit, pour une raison ou une autre, être déposée devant chez elle, que doit-elle faire ?

- 1) Elle peut bien sûr faire appel à un taxi qui peut en tout temps la déposer devant chez elle, mais ça coûte cher.
- 2) Elle peut aussi être véhiculée jusque chez elle par un proche, mais à une condition : il faut qu'elle fasse au préalable une démarche pour obtenir une carte pour personne à mobilité réduite (PMR). Pour plus de détails, contacter l'association HAU (Handicap architecture urbaine, tél 077 521 28 08 les lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 11h00) qui l'aidera pour la procédure d'obtention d'une carte PMR. Elle pourra alors se déclarer à la Fondation des parkings comme personne sans véhicule, munie d'une carte pour PMR : elle indiquera son adresse, son nom et important, son numéro de téléphone mobile pour demander l'abaissement des bornes. Quand elle voyagera en véhicule, elle pourra aussi profiter du stationnement « Handicapé » en laissant sa carte sur le pare-brise du véhicule de son accompagnant-e-s.
- 3) Si elle ne peut pas bénéficier d'une carte PMR, qu'elle n'a pas de véhicule ou dans les cas où elle ne peut pas utiliser celui qui a une vignette B ou BB, il vaut la peine de faire enregistrer son N° de téléphone mobile à la Fondation des parkings : un simple appel permettra de faire abaisser les bornes. Toutefois, ce véhicule *tiers* devra rapidement ressortir de la Vieille-Ville : seule une dépose minute (au maximum un arrêt pour livraison de 20 minutes) ne demande pas d'autorisation spéciale. Les églises pourront également demander l'enregistrement de leur numéro.



Mais il arrive aussi des situations dans lesquelles un habitant ou un commerçant de la Vieille-Ville ait besoin d'une intervention ponctuelle qui nécessite absolument l'usage d'un véhicule tiers. Exemples-type : le plombier doit venir en urgence réparer une fuite, le serrurier vous ouvrir votre porte, le menuisier vient vous installer une armoire, une livraison exceptionnelle doit se faire en dehors des heures de livraisons officielles pour des raisons impératives, etc.

- 4) Ces véhicules (intervention urgente ou non) pourront eux aussi pénétrer en Vieille Ville le temps des travaux ou de la livraison. Dans ces cas, un appel à la Fondation des parkings avec votre N° enregistré devrait suffire (les modalités exactes doivent encore être clarifiées, comme dans la situation 3). Nous vous suggérons alors de mettre les informations suivantes, bien visible à travers le pare-brise du véhicule, permettant de prendre contact s'il gêne.

Arrêt limité à 20 min : arrivée à (h/min) :
 En livraison ou travaux à l'adresse :
 N° de téléphone :

- 5) En revanche, si vous savez que le véhicule va, en toute vraisemblance, stationner plus de 20 minutes, et surtout pour toute occupation planifiable, une demande Service de l'espace public 72h à l'avance (SEP, numéro de tél 022 418 61 00 ou occupationsponctuelles.sep@ville-ge.ch pour tout renseignement) vous permettra d'obtenir un permis de s'arrêter et stationner sur un espace du domaine public de la Ville qui ne sera pas en conflit avec l'accessibilité des autres usagers.
- 6) Pour un déménagement, la pose d'un échafaudage, ou une livraison spéciale ayant une emprise sur le domaine public nécessitant des mesures de sécurité, une autorisation doit être demandée au SEP au moins 10 jours à l'avance en s'adressant à : www.geneve.ch/fr/themes/environnement-urbain-espaces-verts/utilisation-espace-public/occupations-ponctuelles/demenagement.

Pour permettre la meilleure compréhension des différentes hypothèses, l'AHCVV peut organiser des jeux de rôles (réels ou imaginaires) avec des spécialistes pour discuter de ces diverses procédures. Faites-nous part de votre intérêt pour l'organisation de ces ateliers! (info@ahcvv.ch)

mg

le minibus, notre minibus

Certes il a changé de numéro et devient le 92. Certes il est plus confortable et un peu plus long. Certes il est à énergie électrique donc ne pollue pas et ne fait pas de bruit. Certes il est muni d'un tableau avec l'indication des prochains arrêts. Certes ses conducteurs et conductrices sont des champions de la conduite dans les parcours tortueux de notre quartier.

Mais, il y a tout de même un problème et ce problème n'est dû ni aux conducteurs, ni aux conductrices, ni au véhicule lui-même mais aux voitures trop grosses, trop larges, dites SUV, qui débordent des places de stationnement, en particulier au cours Lefort et à la rue Beauregard. La voie laissée au minibus est si étroite qu'il est obligé d'avancer avec dextérité, mètre après mètre ou de slalomer afin d'éviter d'érafler ses flancs.

Je profite de cette petite rubrique pour féliciter et remercier de tout mon cœur les conducteurs et conductrices des minibus qui sont obligés de conduire leur machine au milieu de tant de piétons, cyclistes, planchistes, trotinetistes, etc. qui vont leur chemin sans se soucier des autres, ou qui ont les yeux fixés sur leur téléphone.

as

connaissez-vous les îlotiers ?

Ces policiers gardiens de la paix sont chargés de la surveillance d'îlots d'habitants. En général, on retrouve 2 îlotiers par secteur, et ceux rattachés à notre quartier œuvrent depuis le poste de la Place du Bourg-de-Four.

Les îlotiers et îlotières sont les partenaires des commerçants, des associations, des maisons de quartier, des écoles et des EMS tout comme ils sont un soutien pour les habitants. Ils mettent en relations les gens, prodiguent conseils et recommandations, apportent un appui pour les personnes âgées, agissent pour la protection des enfants, maintiennent l'ordre lors d'événements sportifs, et bien plus encore.

Police de proximité, les îlotiers et îlotières tissent des liens avec les gens. Comme leur travail les amène à prendre et analyser des renseignements de toute part, on les sollicite régulièrement pour régler divers problèmes. Agissant comme liaison entre voisins, et grâce à leurs contacts avec différents départements des services de la police et de la municipalité, les îlotiers et îlotières arrivent souvent à proposer des solutions.

En facilitant le dialogue et la collaboration au cœur des quartiers, les îlotiers et îlotières travaillent à y renforcer le sentiment de sécurité et de confiance. Tout pour favoriser un vivre-ensemble harmonieux !

np

unitron Love the experience



Vous allez adorer l'expérience avec les aides auditives Unitron

Offre économique

acoustique Tardy

Avenue de Frontenex 8 1207 Genève
 T. 022 311 30 97 info@acoustique-tardy.com



PHARMACIE DU BOURG-DE-FOUR

FEU VERT POUR VOUS ACCUEILLIR DANS LA PHARMACIE DU BOURG-DE-FOUR RENOVÉE ET AGRANDIE !

**UNE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ET PROCHE DE VOS BESOINS :
 ORDONNANCES, HOMEOPATHIE, PHYTHÉRAPIE, AROMATHÉRAPIE, PLANTES...**

VOUS Y TROUVEREZ UNE ÉCOUTE ATTENTIVE ET PERSONNALISÉE, UNE PROXIMITÉ, DES LIVRAISONS (aux alentours du Bourg-de-Four)

FAITES VIVRE VOTRE BOURG-DE-FOUR !

022 310 99 40
CONTACT@PHARMACIEDUBOURG-DE-FOUR.CH
LUNDI-VENDREDI 8H-18H30
SAMEDI 9H-18H



Rue Julienne-Piachaud 4
1204 Genève
022 311 00 61
mq.chaussecoq@fase.ch

Thé dansant « La Fiesta »

Samedi 9 mars de 16h à 20h

D'après une idée de Monica, professeure du cours de gymnastique active de bien-être, venez vous déhancher sur des musiques du monde. Profitez d'une ambiance de fête en plein après-midi et de vous essayer à de nouvelles danses.

Buvette et petite restauration sur place.

Fête de la Première Feuille

Samedi 23 mars de 12h à 17h

Promenade de la Treille

Promenade de la Treille

Réservez la date! Pour cette année, le thème de la fête sera «les fruits et légumes». Comme à l'accoutumée, nous ouvrirons la fête avec le cortège des enfants accompagné-es par une fanfare. S'en suivront diverses animations, deux concerts ainsi que plusieurs stands pour vous sustenter et vous hydrater. Les associations du quartier seront à nouveau présentes pour nous prêter main forte.

On vous attend nombreuses et nombreux, en famille, entre ami-es, et si vous êtes seul venez quand même!

En cas de pluie, la fête aura lieu au Manège en Ville (décision météo la veille dès 12h sur notre site internet).

Invitation à notre assemblée générale ordinaire

Jeudi 18 avril à 19h30

Comme pour toutes les autres associations, ce moment est important pour la vie de votre maison de quartier. Cette assemblée générale permet au comité de gestion et à l'équipe d'animation de présenter les différentes activités, d'entendre vos appréciations, de discuter de vos préoccupations et de partager des suggestions qui permettent à toutes et tous de mieux vivre ensemble dans le quartier. Assister à notre AG est également une marque de soutien pour le travail accompli.



Sortie aîné-es au musée Olympique

Vendredi 15 mars de 8h30 à 17h30

Pour cette sortie, nous vous proposons d'aller visiter le musée Olympique à Lausanne. Nous partirons en car depuis la Vieille-Ville pour rejoindre Lausanne. Nous poursuivrons la journée avec un repas au restaurant. Au plaisir de vous voir nombreux-ses! Inscription par téléphone, mail ou directement sur place durant les heures de secrétariat de la maison de quartier.

Tarif 30.- (hors boissons)

(QUE FAIRE) POUR NE PAS PERDRE LE MÂCHE MOLO ?

L'ASSOCIATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES CITÉ-RIVE, APPELÉE MÂCHE MOLO, EST À LA RECHERCHE DE NOUVEAUX MEMBRES ACTIFS DANS LE QUARTIER SUSCEPTIBLES DE DONNER UN PEU DE TEMPS POUR CONSTRUIRE DES PROJETS ET FAIRE VIVRE NOTRE ASSOCIATION. PRÈS DE 200 ENFANTS, DE 4 À 12 ANS, DES ÉCOLES SAINT-ANTOINE & FERDINAND HODLER MANGENT LE REPAS DE MIDI DANS NOS 2 RESTAURANTS SCOLAIRES.

RAPPELEZ-VOUS DU DERNIER PROJET CORNEBIDOUILLE, UN DE NOS PROJETS COMMUNS AVEC LA MAISON DE QUARTIER... NOUS AVONS BESOIN DE VOS IDÉES CRÉATIVES POUR AGRÉMENTER NOS METS AVEC LES AUTRES ASSOCIATIONS DU MANÈGE EN VILLE.

DES IDÉES, DES PROJETS ? REJOIGNEZ-NOUS !

WWW.RSCITE-RIVE.CH / COMITE@RSCITE-RIVE.CH



LUDOTHÈQUE

CENTRE & VIEILLE-VILLE

Informations de la ludothèque

Horaires d'ouverture: mardi de 15h à 18h / mercredi de 09h à 12h et de 15h à 18h / jeudi de 09h à 12h / samedi de 10h à 13h.

Jusqu'au 16 mars, la ludothèque investit l'espace de la Halte-jeux les samedis matin de 10h30 à 12h30.

Le dernier accueil du samedi après-midi pour ceux et celles âgés d'au-moins 7 ans aura lieu le 02 mars de 14h00 à 17h00. Toute la ludothèque sera rien que pour vous!

En devenant adhérent (30.- pour une année), vous pourrez emprunter, dans toutes les ludothèques de la Ville de Genève, des jeux et jouets pour une durée de 28 jours au maximum.

Petites vacances

En février: la ludothèque est ouverte le lundi 19, le mardi 20 et le mercredi 21 de 14h à 17h et jeudi 22 de 09h à 12h. Venez profiter des activités sur le thème du Carnaval: maquillage (lundi de 14h à 16h), du bricolage (mardi de 14h à 16h) et un défilé (jeudi à 10h).

En avril: la ludothèque est ouverte le lundi 8, les mardis 2 et 9 et les mercredis 3 et 10 de 14h à 17h et les jeudis 4 et 11 de 09h à 12h. Attention, la ludothèque sera fermée le lundi 1^{er} avril. Les programmes pour chaque semaine (ainsi que les activités proposées avec la Halte/Jeux et la Maison de Quartier) seront disponibles mi-mars.

Important: la ludothèque est fermée les samedis durant les vacances scolaires.

La **Fête de la 1^{ère} Feuille**, sur le thème: «fruits et légumes de saison» se déroulera le samedi 23 mars. Ce sera l'occasion pour toutes les associations du Manège en Ville ainsi que les écoles du quartier de proposer de belles animations. Retrouvez-nous dès 12h sur la Promenade de la Treille.

L'**Assemblée Générale** de la ludothèque se déroulera le mardi 11 juin à 18h30 dans les locaux de la ludothèque. Ce sera l'occasion de revenir sur la vie de la ludothèque durant l'année 2023 et de rencontrer les membres du Comité et l'ensemble du personnel.

La **rentrée scolaire 2024** sera l'occasion de modifier les horaires d'ouverture de la ludothèque de la manière suivante: lundi: de 16h à 18h (dès 6 ans) / mardi: de 15h à 18h / mercredi: de 09h30 à 11h30 et de 15h à 18h / jeudi: de 09h30 à 11h30 / samedi: de 10h à 13h.



Atelier ravioli au Manège, le 6 février 2024, sous la direction de Sara Grosso, avant dégustation. fv



réservez
la date du
13 juin 2024!

Avant-première du film de Pascal Baumgartner sur l'histoire du Manège en Ville: Réservez votre soirée!

(plus de détails suivront dans le prochain numéro de notre journal)

mg

DIABETOTEST

Connaissez-vous votre valeur de glycémie et votre risque de souffrir de diabète? Nous mesurons votre hémoglobine glyquée.

Votre pharmacie Amavita
Confédération Centre



AMAVITA+

Pour quelle raison a-t-on installé des petites barrières d'environ 20 cm de haut en bordure de trottoirs sur les ponts près de la Promenade du Pin et de l'Observatoire ?



Pour que les voitures ne montent pas sur le trottoir, voire ne chutent pas sur les boulevards en dessous ?



Pour que les conducteurs défoncent le pare-choc de leur voiture ?



Pour que les piétons s'encoulent en montant sur le trottoir ou en descendant ?



Ou, quand les traces des places de parking longent les trottoirs :



Pour vérifier l'habileté du conducteur à s'arrêter entre deux lignes pour ne pas risquer d'endommager ses portières en les ouvrant ?

fv

Hommage à Christian Grobet

À la suite de l'annonce du décès de Christian Grobet, nous tenons à partager nos souvenirs et notre peine face à la disparition d'une personne si importante pour Genève et notre quartier en particulier. Il fut notre fer de lance politique dès 1980. Cet article a pour but de rappeler que les débuts de notre Association d'Habitants du Centre et de la Vieille-Ville (AHCVV) a vu le jour avec son appui en tant que Conseiller d'Etat et qu'il a soutenu ensuite tous nos projets.

Pour n'en citer que quelques-uns, le combat pour la sauvegarde du cinéma-théâtre de l'Alhambra. Les milieux immobiliers avaient pour projet la construction en sous-sol d'un parking de 600 places et en surface d'un village de maisons pour loger des habitants fortunés. La conséquence aurait été la démolition de l'Alhambra. Les milieux de la culture, notre association et celles des habitants de tous les quartiers de Genève se sont mobilisés pour sauver l'Alhambra. Nous avons gagné avec le vote populaire en notre faveur. Ensuite il y a eu la remise en état de la salle de l'Alhambra par la Ville de Genève et les milieux de la culture. Aujourd'hui cette salle est animée par de nombreux concerts et activités musicales. Elle participe à l'animation culturelle de notre ville.

Sur le terrain situé entre l'Alhambra et la rue Calvin, après la démolition des immeubles d'habitation en début du siècle passé, a été aménagé un parking public qui devait être provisoire. Une certaine végétation sauvage s'est développée sur le talus au sud du terrain. Certains milieux politiques voudraient la maintenir au nom de la lutte contre le réchauffement climatique. L'AHCVV, qui

milite pour augmenter le nombre d'habitants en Vieille-Ville de manière à redonner vie au quartier, a proposé depuis longtemps d'y construire des logements, ce qui a été accepté par le Conseil municipal. Le projet est actuellement bloqué par l'exécutif de la Ville.

A l'actif de la lutte de Christian Grobet, il faut évoquer également ses interventions incessantes pour libérer le parking de l'Ancien Manège pour y installer des associations de la Vieille-Ville. Et c'est au contact du Conseiller d'Etat Mark Muller que les démarches purent ensuite se développer. Dans cet ancien manège, qui était devenu parking, aujourd'hui de nombreuses activités se développent et animent le quartier. Il nous faut rappeler aussi que c'est grâce à Christian Grobet, qu'à l'origine, la Maison de Quartier a vu le jour dans le bâtiment du 4-6 rue Chausse-Coq. Il avait décidé de libérer ce bâtiment pour y installer les toutes premières activités de la Maison de Quartier de la Vieille-Ville.

Il ne faut pas non plus oublier la lutte héroïque qu'il a menée conjointement avec Bernard Ziegler pour libérer la place du Bourg-de-Four, alors qu'elle n'était qu'un parking en plein air.

Cette histoire du lien entre Christian Grobet et la Vieille-Ville a pour but de démontrer que notre proximité avec nos autorités, aussi bien cantonales que municipales, nous ont permis d'améliorer la vie dans ce quartier cher aux genevois. Le souhait de l'AHCVV est que l'on puisse réussir l'aménagement de ce qu'on appelle encore aujourd'hui *La Friche de l'Alhambra*. Ce serait aussi une forme de remerciement à celui qui vient de nous quitter.

rj

grand-rue 16

Suivant l'histoire de ce bâtiment depuis longtemps, nous avons appris que ses trois derniers habitants ont reçu au mois de décembre le jugement d'évacuation délivré par le Tribunal des Baux et Loyers, pour le 30 avril 2024.

L'AHCVV se préoccupe de la question à double titre. En effet, elle dénonce depuis des années l'abandon du bâtiment du 16, Grand-Rue, son délabrement et son pourrissement. Ce bâtiment est l'illustration de la spéculation immobilière mafieuse dans notre ville. Acheté 1,4 million il y a quelques années, l'actuel propriétaire voudrait le revendre 19 millions, alors qu'entre temps il s'est fortement dégradé !

Malheureusement, il semble qu'il est en tellement mauvais état que l'éventuel futur acquéreur sera obligé de faire des travaux considérables sur la structure, voire même de démolir le bâtiment avant de le rendre à nouveau habitable. Ce qui ne sera évidemment pas bon marché. L'association des habitants fera ce qui est en son pouvoir pour que du logement à loyer abordable soit construit là.

La deuxième préoccupation de l'AHCVV est le relogement des trois personnes habitant encore au 16, Grand-Rue. L'une d'elles est âgée, une autre partirait bien, mais où ? Ayant toute leur vie bénéficié de très petits loyers, trouveront-elles à Genève chaussure à leur pied ? Là aussi l'association des habitants fera ce qui est en son pouvoir pour trouver une solution à ces deux relogements.

L'AHCVV a dénoncé plusieurs fois l'état de délabrement de l'immeuble puis des échafaudages, dangereux, très dérangeants et laids pour les passants et les commerçants alentours. La Ville nous a renvoyé à l'Etat qui nous a répondu qu'il était impuissant tant qu'il y avait des habitants à l'intérieur. La société propriétaire en liquidation depuis 1998 est en possession d'une autorisation de construire périmée datant de 2017. Le jugement du Tribunal des Baux et Loyers confirme que la bailleuse (le propriétaire) est autorisée à requérir l'exécution de l'évacuation par la force publique dès le 1^{er} mai 2024.

Lorsque le bâtiment sera vide, les autorités cantonales et municipales vont-elles enfin prendre en main ce dossier et faire en sorte que le 16, Grand-Rue soit rénové et habité ?

as



Antenne sociale de proximité Eaux-Vives Cité / Champel

Mme Christina Kitsos, conseillère administrative en charge de la cohésion sociale et de la solidarité, convie associations, institutions publiques, habitantes et habitants pour leur présenter les enjeux et les axes prioritaires de la politique sociale de proximité et discuter des leviers permettant de renforcer le tissu social dans notre quartier le

lundi 11 mars 2024 à 17h
Espace de quartier des Eaux-Vives
Rue de Montchoisy 50

Pour plus de détails et inscriptions :
Antenne sociale de proximité Eaux-Vives Cité/Champel, tél. 022 418 97 80



Pourquoi vouloir mettre des chaînes pour empêcher les véhicules de passer alors qu'elles sont toujours enlevées, comme par exemple, la chaîne en haut de la rue de la Fontaine ou celle la place du Bourg de Four, disparue à l'époque la course de l'Escalade et qui n'est toujours pas remise au moment où nous écrivons ces smileys.



On pourrait citer bien d'autres contradictions dans l'espace public de la Vieille-Ville, comme par exemple les panneaux de stationnements et arrêts interdits à la rue Etienne-Dumont, redondants avec son statut de rue piétonne, ou bien les bornes qui s'abaissent jusqu'à 20h00 alors que la circulation est interdite à partir de 11h30.

Comment vouloir que les citoyens respectent les règles puisque les autorités ne se donnent pas la peine d'appliquer les directives.

Un habitant de la Vieille-Ville

brasserie landolt

Ce fut un café-brasserie réputé au siècle dernier. Situé à l'intersection des rues de Candolle et du Conseil-Général, en face du feu Bâtiment électoral remplacé par Uni Dufour et tout près d'Uni-Bastion, il a connu une célébrité internationale pendant des décennies jusqu'à 1999, interrompue avec un changement de propriétaire.

Pendant quelques années restaurant japonais, puis je ne sais quoi, car ce n'était ni un café ni une brasserie, plutôt un établissement très chic et cher, il a fini par être fermé. Pendant plusieurs années ensuite une affiche sur la porte informait : ouverture prochaine ou ouverture dans quelques mois. Aujourd'hui l'écriteau indique : à louer s'adresser à la SPG (Société Privée de Gérance).

Comment ne pas regretter que cet établissement qui a été fréquenté par d'innombrables intellectuels, professeurs, penseurs, théoriciens, politiciens, écrivains, poètes, etc. côtoyés par les étudiants de l'université voisine, qui était un lieu de bouillonnement intellectuel, de réflexion et de discussion, ait pu ainsi disparaître ? Comment ne pas souhaiter qu'un nouveau projet ouvert sur les différentes populations de notre ville cosmopolite ne voie le jour ?

as



CHOCOLATERIE
TEA-ROOM

BOURG-DE-FOUR 12
1204 GENÈVE
www.swisschocolates.ch

TÉL. +41 22 310 40 94
FAX +41 22 312 18 25
info@swisschocolates.ch



Lamiette

Nouvelle Boulangerie Artisanale
pains faits maison - 100% levain

Au plaisir de vous accueillir
N'EN PERDEZ PAS UNE MIETTE

5, rue de Saint-Léger 1205 Genève



100% d'émotions avec
jusqu'à 50% de réduction.

En tant que sociétaire Raiffeisen, profitez de plus de 1 000 concerts et événements à des prix avantageux.
raiffeisen.ch/concerts

Banque Raiffeisen
Genève Rive Gauche
Cours de Rive 4
1204 Genève